



Critères de sélection 2017-2018 Équipe nationale de développement de planche

Ce document décrit les critères selon lesquels l'équipe nationale canadienne de développement de planche 2017-2018 sera choisie. Le comité de l'équipe nationale de Wake Canada (CÉNWC) aura l'autorité pour prendre toutes les décisions en ce qui concerne les critères.

Délais de la procédure

Date limite pour la soumission – 21 octobre 2017

Les documents suivants doivent être envoyés par courriel à wakecanada@wswc.ca d'ici le 21 octobre 2017:

- Le formulaire 1 rempli (Déclaration d'intention de se qualifier pour la sélection), obligatoire
- Soumissions des circonstances atténuantes, si applicable

Sélection de l'équipe

- La sélection finale de l'équipe sera faite le 31 octobre 2017

Équipe nationale de développement

Introduction

L'objectif global du programme de planche de Ski nautique et planche Canada (SNPC) est de soutenir les meilleurs athlètes du pays qui visent avoir du succès au plus haut niveau de compétition et de performance de notre sport.

L'équipe nationale canadienne de planche est un programme à deux niveaux composé de:

- Une équipe nationale senior de cinq (5) membres (voir les critères de sélection séparés pour l'équipe senior)
- Une équipe de développement de huit (8) membres

Objectif des équipes de développement – favoriser le développement des jeunes planchistes qui démontrent le potentiel d'atteindre le plus haut niveau de succès ciblé pour les membres de l'équipe nationale qui visent les médailles dans les catégories d'âge respectives dans les compétitions de niveau provincial et national.

Prérequis pour l'admissibilité

Pour être admissible pour être pris en considération pour l'équipe nationale canadienne de développement de planche, l'athlète doit être:

- Membre en règle de SNPC
- Membre en règle de son organisation provinciale sportive
- Être jugé admissible par la Fédération internationale de ski nautique et de planche et le Conseil mondial de planche (FISNP et CMP) ou l'Association mondiale de planche (AMP), selon le cas
- Avoir participé aux championnats nationaux canadiens de planche 2017 et / ou aux championnats nationaux canadiens de parcs de planche 2017
- Avoir participé aux championnats du monde de la FISNP ou de l'AMP 2017
- Détenir un passeport canadien valide

Avis: les planchistes ne sont admissibles pour être choisis que pour une équipe dans le programme de l'équipe nationale.

Durée de la sélection

Sujette à ce que le planchiste signe l'Entente de l'athlète de SNPC, la durée de la sélection dans l'équipe est d'un an, à partir du 1^{er} septembre 2017 jusqu'à la fin des championnats canadiens de planche 2017.

Postes disponibles

L'équipe nationale de développement de planche 2017-2018 sera composée de huit (8) membres.

Critères de sélection

La sélection de l'équipe nationale de développement de planche 2017-2018 sera déterminée par la démonstration des performances et de la participation individuelle. Un élément important sera les résultats aux championnats nationaux canadiens de planche 2017 et aux championnats nationaux canadiens de parcs de planche 2017.

Les membres de l'équipe de développement peuvent être choisis dans les catégories féminine junior, masculine junior et amateur expression (hommes et femmes) et wakeskate amateur (hommes et femmes) (ou l'équivalent tel que déterminé par le CÉNWC).

Les athlètes des autres catégories peuvent poser leur candidature et elle sera examinée, toutefois la préférence sera accordée aux athlètes des groupes d'âge indiqués ci-dessus.

Qualifications minimales

En plus des prérequis indiqués ci-dessus, les critères minimaux pour être considérés admissibles pour la nomination dans l'équipe nationale de développement de planche sont:

- La participation aux championnats nationaux canadiens de planche 2017 et / ou aux championnats nationaux canadiens de parcs de planche 2017, respectivement, dans les catégories indiquées ci-dessus
- La participation aux championnats provinciaux respectifs dans une des catégories indiquées ci-dessus ou les équivalents provinciaux *
- Le formulaire rempli de la Déclaration d'intention de se qualifier pour la sélection (voir le formulaire 1)

Obtenir une qualification comme ci-dessus ne vaut pas nécessairement une sélection. La sélection est sujette à une autre procédure décrite ci-dessous.

*Si un athlète ne peut pas participer aux championnats provinciaux parce qu'il participe le même jour à une compétition d'un statut plus élevé il doit envoyer une lettre au CÉNWC pour être pris en considération.

Procédure de sélection

La méthode suivante sera utilisée aux fins de la sélection:

- Les résultats des compétitions de l'AMP et / ou de la FISNP 2017 (c.-à-d. les championnats du monde)
- Les résultats des championnats nationaux canadiens de planche 2017 et / ou des championnats nationaux canadiens de parcs de planche 2017 tels que décrits ci-dessus
- Les résultats des championnats provinciaux 2017
- Les résultats des autres compétitions de SNPC ou semblables sanctionnées par d'autres autorités nationales de l'extérieur du Canada (soumis par le planchiste)
- Le niveau de participation et du potentiel, tel que déterminé par le CÉNWC, par la révision du Formulaire 1

- Les qualités « d'esprit d'équipe », d'engagement, académiques et d'esprit sportif tels que décrits dans le Formulaire 1

Les résultats seront pris en considération selon de système de pondération ci-dessous.

Championnats canadiens de planche 2017 (catégories junior)	Championnats du monde 2017 (AMP ou FISNP)	Championnats provinciaux 2017 (catégories juniors)
1ère place - 10 points	1ère place - 15 points	1ère place - 5 points
2e place – 9 points	2e place – 12 points	2e place – 4,5 points
3e place – 8 points	3e place – 10 points	3e place – 4 points
4e place – 7 points	4e place – 9 points	4e place – 3,5 points
5e place – 6 points	5e place – 8 points	5e place – 3 points
6e place – 5 points	6e place – 7 points	6e place – 2,5 points
Demis – 4 points	Demis – 6 points	Demis – 2 points
Quarts – 3 points	Quarts – 5 points	Quarts – 1,5 point

Si un planchiste qualifié refuse l'invitation dans la sélection de l'équipe nationale de développement, la place vacante sera remplie par le planchiste classé le plus haut suivant. Si les trois premières femmes ou les 5 premiers hommes refusent, la sélection des planchistes pour les postes vacants doit être à la seule discrétion du CÉNWC, qui peut tenir compte ou non des résultats utilisés dans les critères ci-dessus.

S'il y a une égalité, la décision sera à la seule discrétion du CÉNWC selon les qualifications minimales et la procédure sélection.

Aptitude pour la compétition

Le CÉNWC peut, en tout temps et à sa discrétion, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour la sélection dans l'équipe canadienne ou retirer un athlète après la sélection si, à cause de la maladie, d'une blessure, d'un manque de conditionnement physique ou de toute autre raison qui affecte la capacité de l'athlète de produire, le CÉNWC croit qu'il n'est pas probable que l'athlète pourra produire à un niveau constant avec la note qui a valu la sélection de l'athlète dans l'équipe. Le CÉNWC avisera l'athlète touché de sa décision. Une telle décision peut être portée en appel selon la politique d'appel de SNPC.

Avantages majeurs de la sélection dans l'équipe

Les planchistes qui acceptent de devenir membres de l'équipe nationale de développement de planche reconnaissent que:

- De l'aide financière pour des occasions identifiées d'entraînement et de compétition sera donnée à l'équipe nationale de planche en respectant et dans les limites du budget du programme de haute performance de Wake Canada (programme de financement enrichi de l'équipe nationale)
- Quatre sessions de communication pendant la saison morte avec les entraîneurs de l'équipe nationale, des experts de l'industrie et les meilleurs planchistes canadiens (obligatoires, autofinancées)
- "La semaine du Canada" à une excellente installation d'entraînement en Floride (encouragé, autofinancée)

Circonstances atténuantes

Si des circonstances atténuantes empêchent un athlète de participer au nombre exigé de compétitions ou affectent de manière négative les performances de l'athlète, le CÉNWC peut faire des exceptions aux critères de sélection. Si un athlète veut que l'EÉN prenne en considération de faire des exceptions aux critères de sélection, l'athlète doit faire une demande par écrit à l'EÉN. La demande par écrit doit être envoyée par courriel (wakecanada@wswc.ca) d'ici le 30 septembre 2017. Après la réception de la demande, l'EÉN peut exiger d'autres renseignements par écrit de l'athlète. La décision de l'EÉN sera communiquée à tous les athlètes qui peuvent être touchés par la décision.

Appels

Un athlète peut en appeler d'une décision prise selon ce document. Un appel doit être fait et traité selon la plus récente version de la politique d'appel de SNPC. Une copie de la politique d'appel est disponible auprès de SNPC sur demande et est affichée dans le site Internet de SNPC à www.wswc.ca.

Déclaration d'intention de se qualifier pour l'équipe nationale de développement

Pour être pris en considération pour la sélection dans l'équipe nationale de développement une Déclaration d'intention de se qualifier pour la sélection doit être envoyée par courriel (wakecanada@wswc.ca) d'ici le 21 octobre 2017. Voir le Formulaire 1.